



Syndicat mixte Oise-Aronde (Siren : 200024206)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Compiègne
Arrondissement	Compiègne
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/02/2010
Date d'effet	01/02/2010

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Philippe MARINI

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	Place de l'Hôtel de Ville
Distribution spéciale	BP 10007
Code postal - Ville	60321 COMPIEGNE Cedex
Téléphone	03 44 40 76 28
Fax	03 44 40 25 90
Courriel	fabien.blaize@agglo-compiegne.fr rosine.guyon@agglo-compiegne.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	191 280
Densité moyenne	136,02

Périmètres

Nombre total de membres : 13

- Dont 8 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Catenoy (216001297)	1 075
60	Fleurines (216002360)	1 969
60	Labruyère (216003293)	675
60	Lachelle (216003343)	617
60	Morienvil (216004259)	1 045
60	Pierrefonds (216004853)	2 091
60	Rosoy (216005413)	626
60	Verberie (216006585)	4 149

- Dont 5 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
60	CA de la Région de Compiègne (246001010)	CA
60	CC de la Plaine d'Estrées (246000897)	CC
60	CC des Pays d'Oise et d'Halatte (246000921)	CC
60	CC du Pays des Sources (246000855)	CC
60	CC du Plateau Picard (246000566)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Autres actions environnementales <i>élaboration, mise en œuvre, suivi et animation, révision du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (S.A.G.E.) Oise-Aronde. Le syndicat mixte est habilité à réaliser les études identifiées dans le S.A.G.E. lorsqu'il y a intérêt de les mener à l'échelle du bassin. Le syndicat mixte peut réaliser des travaux à l'échelle du bassin pour le compte des communes membres ou d'autres collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale dans le cadre d'une convention prise dans le respect des dispositions légales en vigueur.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)